



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024\_15-DE



Publié sur le site internet le 21 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.15 Séance du 18 mars 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 18 mars 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à Mme Élise CLÉMENT.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU.

Conseillers municipaux présents : 22

M. Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Achat d'une armoire forte pour la Police municipale – demande de subvention 2024 (Région AURA)**

Rapporteur : Fabrice GAY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

**Vu** le Contrat de Plan Etat Région par lequel la Région entend être aux côtés des communes et EPCI qui font le choix d'investir dans de tels équipements,

**Considérant** que cette opération peut être subventionnée par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins,

Dans le cadre du renforcement de la Police municipale et du recrutement à venir d'un nouvel agent, le service va s'installer prochainement dans de nouveaux locaux (ex SDIS) offrant trois bureaux dont un dédié à la vidéoprotection (hébergement du serveur).

Il convient donc que la commune se dote d'une armoire forte afin de sécuriser la commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés. Cette armoire forte à serrure électronique permettra de répondre aux obligations de mise en sécurité des différents équipements d'armement de la Police municipale (bâton de défense télescopique, bombe lacrymogène, objets trouvés...).

Le montant global prévisionnel comprenant l'achat et la livraison s'élève à 1 672.40€ HT (2 006.88 € TTC).

Cette acquisition peut être financé par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins (50% maximum sur les dépenses éligibles) et par l'autofinancement de la commune.

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'achat d'une armoire forte pour la Police municipale ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240318-DELIB2024\_

Conseil Municipal du 18 mars 2024

- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024



ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024\_15-DE

